

Gestion des places de stationnement

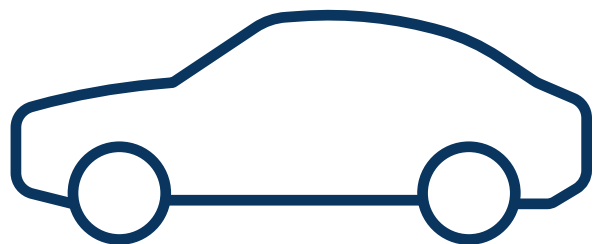
La gestion des places de stationnement signifie qu'une entreprise planifie et réglemente de manière ciblée le nombre de places de stationnement disponibles, les personnes autorisées à les utiliser, ainsi que les tarifs et les conditions d'utilisation. Cela implique des mesures organisationnelles et architecturales. La gestion du stationnement constitue une thématique importante de la gestion de la mobilité dans l'entreprise.

Pourquoi la gestion des places de stationnement est-elle avantageuse pour toutes les entreprises?

Dans de nombreuses entreprises, la gestion du stationnement s'est développée au fil du temps et suit encore aujourd'hui d'anciens schémas: les places de stationnement sont souvent gratuites ou proposées à des tarifs très avantageux, tandis que les collaborateurs et collaboratrices qui utilisent les transports publics ou d'autres alternatives à la voiture ne bénéficient d'aucun soutien, ou de très peu. Ainsi, le coût d'une place de stationnement dépasse souvent le prix que les employés et employées paient pour celle-ci. De telles réglementations créent des incitations perverses et favorisent le choix de la voiture pour se rendre au travail, comme le confirment plusieurs études. Le manque de transparence dans l'attribution des places de stationnement ou l'attribution forfaitaire en fonction de la hiérarchie contribuent également à pénaliser les modes de mobilité durables et à nuire à l'attractivité de l'employeur auprès du personnel et sur le marché du travail.

Une gestion efficace du stationnement est bénéfique pour les entreprises pour des raisons stratégiques, sociales, économiques et écologiques:

- **Rentabilité:** les coûts de construction, d'entretien et d'exploitation des parkings sont couverts par les frais de stationnement payés par les usagers
- **Financement de mesures en faveur de la mobilité durable:** les recettes provenant des frais de stationnement peuvent servir à financer des mesures incitatives destinées aux employés et employées qui renonce à la voiture.
- **Optimisation de l'espace:** les espaces nouvellement libérés peuvent être utilisés de manière plus judicieuse (par exemple pour des entrepôts, des espaces verts, des zones de détente, des parkings à vélos, etc.).
- **Égalité de traitement:** outre la gestion des places de stationnement pour les employés et employées, mettre en place des mesures incitatives pour celles et ceux qui ne viennent pas travailler en voiture, afin que tout le monde soit traité équitablement.
- **Gestion des comportements de mobilité:** la gestion des places de stationnement permet de réguler efficacement les comportements de mobilité des employés et employées, car les mesures incitatives en faveur de la mobilité durable ne suffisent généralement pas à elles seules.





- **Contribution aux objectifs de développement durable et climatiques:** le passage à des modes de mobilité durables réduit les émissions indirectes de CO₂ (Scope 3) d'une entreprise
- **Moins de circulation dans les environs:** une gestion efficace du stationnement contribue à une circulation plus fluide, et donc plus efficace et plus sûre, aux abords de l'entreprise.

Que peuvent faire les entreprises?

En principe, les places de stationnement peuvent être gérées selon différentes approches, qui peuvent parfois être combinées: mise en place d'un règlement de stationnement, attribution des places selon des critères de priorité et gestion via un système de réservation.

Réglementation

Mettre en place un règlement de stationnement (ou d'un règlement de mobilité si celui-ci régit également d'autres mesures) établissant des règles précises concernant l'utilisation et l'affectation des espaces disponibles:

- **Évaluer l'offre globale de places de stationnement:** définissez le nombre de places de stationnement nécessaires pour le personnel, les visiteurs, les services de livraison et les véhicules de l'entreprise, ainsi que le nombre de bornes de recharge. Une règle empirique courante est «une place de stationnement pour cinq personnes employées dans l'entreprise», ce chiffre pouvant varier en fonction de la centralité du site de l'entreprise et de l'offre en transports publics. La réglementation des besoins en places de stationnement est généralement soumise aux prescriptions cantonales ou communales en matière de construction.
- **Réduire le nombre de places de stationnement:** suppression ciblée des places de stationnement existantes en vue d'une utilisation alternative ou pour atteindre des objectifs de développement durable.

- **Définir clairement les droits d'accès:** quels groupes de collaborateurs et collaboratrices ont droit à une place de stationnement et comment cela est-il réglementé (par exemple, sur inscription, sélection de critères basés sur le recours aux modes de transports alternatifs pour se rendre au travail ou les horaires de travail, liste d'attente et autres règles).
- **Introduire ou augmenter les frais de stationnement:** précisez si des tarifs à la demi-journée, au mois ou à l'année (par exemple 100 CHF par mois), des tarifs basés sur l'utilisation ou des tarifs variables en fonction de la distance par rapport au lieu de travail et des alternatives disponibles seront proposées. Expliquez à quoi servira l'argent collecté (paiement des frais de stationnement, fonds de mobilité, etc.)

Critères de priorité et système de réservation

Mise en place de critères de priorité et de systèmes de réservation permettant l'accès aux places de stationnement et influençant de manière ciblée les comportements en matière de déplacement:

- **Définissez des catégories d'employés et employées**
Déterminez qui a besoin d'une voiture ou qui doit être prioritaire lors de l'attribution des places de stationnement. Exemples:
 - Les employés et employées qui ont besoin d'une voiture pour des raisons professionnelles (par exemple pour le personnel de terrain, des rendez-vous externes, ou encore un travail en équipe).
 - Les collaborateurs et collaboratrices présentant des limitations physiques ou se trouvant dans des situations particulières (par exemple handicaps, grossesse, etc.).
 - Les collaborateurs et collaboratrices faisant du covoiturage.



– **Introduisez un système de réservation dynamique.**

Cela permet une utilisation flexible des places de stationnement et encourage la mobilité durable.

Exemples:

- Réservation quotidienne plutôt qu'attribution mensuelle ou annuelle, éventuellement avec un tarif journalier. Cela incite les collaborateurs et collaboratrices à moins utiliser leur voiture pour se rendre au travail et permet une meilleure utilisation des places de stationnement.
- Appliquez des critères de priorité: les collaboratrices et collaborateurs ayant une priorité plus élevée peuvent réserver leur place de stationnement quelques semaines ou quelques jours avant les autres. Les groupes prioritaires peuvent également payer des tarifs différents: par exemple, 5 CHF par jour pour celles et ceux ne disposant pas de bonnes alternatives et 10 CHF pour les autres.
- Si un plan de mobilité global est en place, vous pouvez proposer un budget mobilité à la place d'une place de stationnement gratuite. Ce budget peut être utilisé pour des places de stationnement, des abonnements et tickets de transports publics, des abonnements de vélos en libre-service, le covoiturage, ainsi que les trajets à pied et à vélo.

- **Définir les objectifs et la stratégie:** définissez (au sein de la direction ou en collaboration avec celle-ci) les objectifs visés par la gestion du stationnement ou de la mobilité (par exemple, réduction du trafic automobile, répartition plus équitable, promotion des alternatives durables) et consignez-les par écrit.

- **Élaborer des mesures:** définissez un ensemble de mesures adaptées au contexte de votre entreprise. Évaluez tout ce dont vous avez besoin pour mettre en œuvre la gestion du stationnement (application de stationnement, système de réservation internes, plateformes de mobilité, etc.)

- **Impliquer les collaborateurs et collaboratrices:** impliquez le personnel dès le début (ateliers, sondages, réunions d'information). Cela favorise l'adhésion et apporte des points de vue importants.

- **Mise en œuvre et suivi:** mettez en œuvre les mesures par étapes, accompagnez le processus par une communication interne complète et évaluez régulièrement leur impact et leur acceptation. Impliquez dès le début du personnel motivé et les membres de la direction, et ne vous laissez pas décourager par les premiers retours négatifs.

Comment procéder en tant que responsable mobilité?

- **Analyse de la situation actuelle:** la gestion du stationnement constitue généralement un élément important du plan de mobilité des entreprises. Recensez les besoins et les alternatives à la voiture dont disposent les collaboratrices et collaborateurs afin de pouvoir comparer le nombre de places de stationnement nécessaires avec l'offre existante.
- **Recenser l'utilisation actuelle des places de stationnement:** par qui, avec quel taux d'occupation et quelles règles en vigueur. Vérifiez si un soutien externe est nécessaire (service de conseils, accompagnement spécialisée, plateformes d'information ou programmes de subvention, etc.)

Tipps

- N'hésitez pas à remettre en question les règles de stationnement existantes, même si vous devez vous attendre à rencontrer une certaine résistance au début.
- Les places de stationnement ne sont jamais gratuites pour une entreprise. Si vous ne facturez pas de frais de stationnement à vos collaborateurs et collaboratrices, vous vous retrouvez avec des coûts non couverts et vous encouragez le trafic automobile.
- Des tarifs journaliers basés sur l'utilisation effective des places de stationnement sont plus judicieux que des forfaits mensuels. Cela incite les employés et employées à venir moins souvent en voiture et permet de réduire la surfréquentation des parkings.
- Une gestion du stationnement bien pensée peut non seulement contribuer à réduire les émissions et les coûts, mais aussi jouer un rôle important dans l'égalité de traitement des collaborateurs et collaboratrices ainsi que dans l'amélioration de l'attractivité de l'employeur.
- La gestion du stationnement doit toujours être considérée comme faisant partie intégrante d'un plan de mobilité et non comme une mesure isolée. Une possibilité consiste à mettre en place des systèmes d'incitation intelligents tels qu'un budget de mobilité pour tout le personnel, intégrés dans un système global de gestion de la mobilité: ainsi, le personnel peut lui-même choisir s'il souhaite utiliser les transports publics, le vélo, les offres de covoiturage, ou – si la tarification le permet – une place de stationnement. Cela crée de la flexibilité, favorise la mobilité durable et renforce l'adhésion.

Outils et ressources:

- Booklet: <https://pubddb.bfe.admin.ch/de/publication/download/12049>
- Exemples pratiques Mobilservice: <https://www.mobilservice.ch/de/mobilitaetsmanagement/unternehmen-10.html>
- Outils suisses pour la gestion du stationnement en entreprise:
 - Fairmove: <https://mobilidee.ch/de/fairmove/>
 - Mobalt: <https://www.mobalt.ch/>
 - Urban Connect: <https://urban-connect.com/>
 - wy.by: <https://www.wyby.ch/de-ch/spezialanwendungen/firmenparkplatz>

Exemples pratiques

Fondation Kronbühl

Secteur d'activité: Centre spécialisé pour enfants, adolescents et adultes présentant un handicap physique et mental sévère

Site: 400

Plan de mobilité: Plan révisé après l'échec d'un modèle prévoyant la restitution volontaire de la carte de stationnement en lieu et place de bons de mobilité. Mise en place d'une réservation journalière via l'application Mobalt avec des groupes prioritaires, règlement de stationnement, augmentation des tarifs de stationnement, abonnement de transports publics pour les entreprises, vélos à assistance électrique et voiture électrique disponibles, parkings à vélos couverts et sécurisés avec possibilité de recharge, vestiaires et douches.

Gestion des places de stationnement

- Système de réservation dynamique (réservation journalière des 90 places de stationnement pour le personnel)
- Trois groupes de priorité différents:
 - Première priorité: trajet domicile-travail en transports publics > 45min, réservation possible 8 jours à l'avance
 - Deuxième priorité: trajet domicile-travail en transports publics > 30min, réservation possible 3 jours à l'avance
 - Troisième priorité: trajet domicile-travail en transports publics < 30min, réservation possible 1 jour à l'avance
- Tarif de stationnement: 4.00 CHF / jour (hors périodes de vacances et week-ends)
- Système de facturation: à la fin du mois, le nombre de jours par collaborateur et collaboratrice est additionné et transféré vers le système de paie via une interface. La facture est ainsi réglée via le salaire.
- Utilisation des recettes: fonds de mobilité destiné au financement des mesures du plan de mobilité

Plus d'informations (site en allemand):

<https://clemo.ch/beratung/praxisbeispiele/stiftung-kronbuehl/>

SuisseEnergie
Office fédéral de l'énergie OFEN
Pulverstrasse 13
CH-3063 Ittigen
Adresse postale: CH-3003 Berne

Infoline 0848 444 444
info@suisseenergie.ch

suisseenergie.ch
energieschweiz@bfe.admin.ch
twitter.com/energieschweiz

IBSA (Institut Biochimique SA)

Secteur d'activité: multinationale pharmaceutique suisse

Site: siège social à Collina d'Oro près de Lugano, plus de 10 autres sites dans la région de Lugano-

Effectif: 1'000

Plan de mobilité: mise en place d'un système global de gestion de la mobilité (application propriétaire IBSA GO), règlement sur le stationnement, gestion des places de stationnement, 3 lignes de navettes, Job-Ticket, promotion de la mobilité active, promotion du covoiturage et essais gratuits de vélos à assistance électrique pendant trois mois.

Gestion des places de stationnement:

- Système de réservation dynamique (réservation journalière)
- Six groupes de priorité différents:
 - Cadres: une place de stationnement leur est attribuée et peut être libérée; si les cadres renoncent à cette attribution, ils et elles peuvent réserver une place un mois à l'avance
 - Personnes à mobilité réduite: réservation un mois à l'avance
 - Personnel posté: réservation 14 jours à l'avance
 - Covoitureurs: réservation 14 jours à l'avance
 - Personnel mal desservi par les transports publics: réservation 7 jours à l'avance
 - Autres situations: réservation un jour à l'avance
- Tarif de stationnement: nouveau tarif introduit début 2024 (gratuit auparavant). 6.50 CHF / jour pour les cadres, 5.00 CHF / jour pour les autres groupes
- Système de facturation: à la fin du mois, les collaborateurs et collaboratrices reçoivent, via l'application dédiée, une facture correspondant au total des places de stationnement réservées. La facture est réglée directement via l'application.
- Utilisation des recettes: fonds de mobilité destiné au financement des mesures du plan de mobilité.

Plus d'informations:

<https://www.mobilservice.ch/de/mobilitaets-management/unternehmen/ibsa-3187.html>

Plus d'informations sur les offres:

SuisseÉnergie: mobilité durable en entreprise
<https://www.suisseenergie.ch/mobilite/mobilite-dans-les-entreprises/>